



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2024

Mise en place de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy et
réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen
Crédit d'investissement (Fr. 292'000.--) (356-24.02)

Vu le PDCom approuvé par le Conseil municipal au mois de juin 2023 ;

Vu la nécessité de mettre à jour le réseau cyclable de la Ville de Lancy ;

Vu l'émergence de nouveaux modes de mobilité douce, tels que trottinettes, vélos-cargos, et autres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 28 février 2024 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 février 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **30** oui / **2** non / **3** abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 292'000.-- destiné à la mise en place de la stratégie cyclable de la ville de Lancy et réalisation d'avant-projets nécessaires à l'amélioration du réseau cyclable lancéen ;

-
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7900.52900, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7900.14290 ;
 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès l'achèvement du schéma cyclable complet, estimé à 2025, sous la rubrique 7900.33209 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
La Présidente :



Caroline Monod
Caroline MONOD